

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024**

N°DCM-2024-037

OBJET :

ENVIRONNEMENT

Projet d'unité de méthanisation à
Charentay (Rhône) de la SEMOP
Bio Energies Beaujolaises

Avis du Conseil Municipal

Membres en exercice : 27

Membres présents : 22

Membres votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 2 avril 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée Mme BAS-DESFARGES - Mme BROCHARD représentée par Mme ROBIN - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. JANNET représenté par M. LEGRAS.

Absent : néant.

Madame Magalie BUJALANCE MERLIN est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes est prévu au 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant que la nouvelle station d'épuration de Châtillon-sur-Chalaronne / l'Abergement Clémenciat (14 500 EH) sera mise en service progressivement, à partir de la fin du mois d'avril 2024 ;

Considérant que le territoire communal accueille déjà des épandages réguliers de boues issues de l'épuration et qu'il convient, pour raison environnementale, de réduire les flux de transport routier ;

Compte tenu des incertitudes relatives à l'impact de l'épandage des digestats à long terme sur les sols agricoles et les eaux souterraines ;

Monsieur le Maire explique aux élus que la Préfecture du Rhône a adressé en mairie, le 27 février 2024, pour avis, l'arrêté d'enquête publique relatif au projet d'unité de méthanisation à Charentay (Rhône), porté par la SEMOP Bio Energies Beaujolaises. Ce projet prévoit notamment deux stockages déportés dans l'Ain : à Chaleins et à Romans. Châtillon-sur-Chalaronne serait concernée par deux sites d'épandage des digestats Route de Romans et au lieudit « Collet » sur une surface totale de 8,38 hectares.

Le digestat, à caractère de fertilisant, résulte de la fermentation anaérobie de biodéchets, de lactosérum, de fumier équin et de condensats de la Distillerie du Beaujolais. Le plan d'épandage global a été dimensionné pour une production de 16 000 tonnes de digestats pour les 5 années à venir, dont la siccité finale est estimée à 14 %. L'unité de méthanisation est conçue en injection directe du biométhane au réseau GRDF. Les produits entrants proviennent principalement des stations d'épuration de Villefranche-sur-Saône (4 340 t) et de la Distillerie du Beaujolais (4 000 t). Neuf agriculteurs sont concernés par le dossier. La taille du périmètre d'épandage est la suivante : 1 022 hectares, sur 30 communes dans l'Ain et le Rhône ;

... / ...

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix exprimées et 2 abstentions),

EMET un avis défavorable sur le projet d'unité de méthanisation de la SEMOP Bio Energies Beaujolaises à Charentay (Rhône), avec épandage des digestats en partie sur le territoire communal,

SOUHAITE que ce projet fasse l'objet d'une information plus approfondie auprès des collectivités de la Dombes concernées.

Ainsi délibéré le 8 avril 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : 15/04/2024

Et dépôt en Préfecture
Le : 15/04/2024

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.